



Grand Est

**PROCES-VERBAL
DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE
EXTRAORDINAIRE
DARTY GRAND EST
DU 3 NOVEMBRE 2020**

- 1. Information point covid : décret d'application, mesures organisationnelles qui en découlent pour nos sites (fermetures de certains rayons, horaires des sites, planification des équipes, application de l'accord dérogatoire).**

Présents à la réunion C.S.E. du 3 Novembre 2020 :

Hervé ARNAL

Stéphanie PERIA

TITULAIRES

EO	Pascal COCHIN	CFTC
	Patrick MARGERIT	CFDT
	Denis BONETTI	CFTC
	Christine FABRE	CFTC
	Sylvie JACQUEMIN	CAT
	Joseph NOVELLI	CFTC
	Laurent BERTUCAT	CFDT
	Carole ROCHER	CFTC
	Claudine BUREAU DU COLOMBIER	CFDT
	Pascal GAIRE	CAT
	Gaëlle MARCHIS	CAT
	Sabrina BOUCHELAGHEM	CFTC
	Sylvain RAVOISIER	CAT
	Damien TETARD	CFTC
	Thierry NICARD	CAT
	Marie José BRUNEL	CFTC

SUPPLEANTS

Stéphane BOUFESSIOUA	CFDT
Fredéric LEBLANC	SL
Jérôme BERNARDI	CAT

AM	Pascal D'ARIENZO	CFTC	Joëlle EHRHARD	CFE-CGC
CAD	Daniel DA COSTA	CFE-CGC		
	Estelle FAYOT	CFE-CGC		

Représentant syndical au C.S.E. C.F.D.T. : Bernard STEFINLONGO

Représentant syndical au C.S.E. C.F.E.-C.G.C. : Eric FAUSS

Représentant syndical au C.S.E. C.F.T.C. : Patrick VANNIEZ

Représentant syndical au C.S.E. C.A.T. : Laurent GRAZIANI

Absents excusés :**TITULAIRES**

EO	Nathalie HERNANDEZ	CFDT
	Thierry RIGOUSTE	SL
	Thierry DANCE	CAT
AM	Axel DI DOMENICO	CFE-CGC
	Nathalie DUPLAA	CFTC
CAD	Denis PAROTIN	CFE-CGC
	Sandrine EPELLE	CFE-CGC

Début réunion : 15H

1. INFORMATION POINT COVID : DECRET D'APPLICATION, MESURES ORGANISATIONNELLES QUI EN DECOULENT POUR NOS SITES (FERMETURES DE CERTAINS RAYONS, HORAIRES DES SITES, PLANIFICATION DES EQUIPES, APPLICATION DE L'ACCORD DEROGATOIRE).

En préambule, Monsieur ARNAL précise que l'activité du lundi 2 novembre 2020 était à + 13,4 % sur DGE.

Suite à la parution du décret de ce matin, nous avons la confirmation que les rayons GEM, Cuisine et Photo sont majoritairement concernés par l'interdiction de vente en magasin en accueil clientèle (quelques produits pourraient être autorisés, à confirmer dans la journée). Toutes les autres catégories de produits restent ouvertes à la vente dans nos magasins. Le click and collect et le drive sont possibles sur l'ensemble des produits.

Ces familles représentent en moyenne 50% du CA yc C&C du magasin.

Concernant la cuisine, nos priorités sont de traiter l'encours de l'ensemble des dossiers pour sécuriser au maximum le topé 2020 avec un NPS au top. Il est toujours possible pour nos concepteurs de réaliser des rdv mais uniquement à distance, avec pour le moment des outils informatiques qui ne sont pas toujours très efficaces. Par ailleurs, l'autorisation des activités à domicile est élargie et pourrait nous éventuellement nous aider dans le cas des RDV à domicile Darty Cuisine. Ce point reste à vérifier.

Le Groupe a pris la décision, dans un premier temps, de maintenir l'ensemble des magasins ouverts jusqu'à la fin de la semaine.

En conséquence, il est demandé aux directeurs de chaque site de mettre en place les actions suivantes d'ici demain matin:

- ✓ Condamner les rayons GEM / Photo / Espace Cuisine avec rubalise et affichage
- ✓ Conduire au mieux, sur la base d'une hypothèse d'environ – 40% de Chiffre d'Affaires, les ajustements d'effectifs possibles dans le cadre de l'accord dérogatoire négocié en mai dernier.
 - Démodulation
 - Prise de CP / RTT / JNT / JFC (5 jours de CP et 5 RTT pour les EOT et 7 RTT pour les encadrants), nous sommes contraints par des délais de prévenance mais compte tenu du contexte exceptionnel je pense que nous pourrions compter sur nos salariés pour pouvoir mettre en place certaines mesures immédiatement sur la base du volontariat.
 - En parallèle, profiter pour faire faire de la Formation en E-Learning
- ✓ Ajuster les horaires de chacun des sites et prendre une option de fermeture sur le dimanche 15 novembre 2020 pour les sites dont le potentiel de Chiffre d'Affaires sera inférieur à 20k€

Sur la base de l'activité constatée cette semaine sur nos magasins, nous prendrons à compter du début de semaine prochaine des mesures complémentaires pour les sites très impactés en ne s'interdisant aucune option (y compris fermeture).

Dans cette seconde phase nous pourrions alors envisager le recours au chômage partiel non compensé (84% du net) dans le respect de l'équité entre les collaborateurs (exemple : par roulement des équipes dans les magasins encore ouverts). Nous ne serons pas en mesure de compléter la rémunération du chômage partiel.

S'il s'avérait nécessaire de recourir au chômage partiel du fait d'une sous activité, l'entreprise n'y ferait appel qu'après avoir réduit le temps de travail par prise des JRTT de la période de modulation, ce que nous mettons en place dès demain.

Concernant le sujet des rémunérations, il est bien évidemment trop tôt pour prendre une position ferme et définitive.

Cependant, à compter de mercredi 4 novembre 2020 et jusqu'à la fin de cette semaine, les vendeurs présents sur site seront rémunérés sur le TRV.

Chaque établissement devra refaire une jauge pour accueillir les clients, et ainsi développer la présence d'un welcomer pour orienter la clientèle.

En effet, les établissements autorisés à recevoir du public ne pourront accueillir un nombre de clients supérieur à celui permettant de réserver à chacun une surface de 4 m2.

Le fait de maintenir les magasins ouverts permet également de faire travailler les ateliers sur les produits en panne déposés en comptoir

On pourra envisager le recours au chômage partiel selon les dispositions légales du fait d'une sous-activité, on n'y ferait appel qu'après avoir eu réduit la présence par positionnement de CP/RTT...

La Direction fermera à compter du mercredi 4 novembre 2020 le magasin déclassé de Limonest avec réaffectation des 3 salariés sur les magasins du bassin lyonnais.

Concernant la livraison, nous allons intégrer 6 nouvelles familles de produits livrables, représentent 7.000 produits livrables sur le mois d'octobre 2020 : Barre de son, robot multi fonction, TV 39 à 44 pouces, enceinte home cinéma, four à micro-onde, préparateur culinaire.

Concernant les centres d'appels, il est constaté à date une densité importante de travail liée notamment à des ventes web importantes. Le télétravail continue de se développer sur les activités le permettant.

Concernant l'I.A.D., l'activité reste encore importante à date.

Concernant les ateliers, l'activité de ces derniers est en corrélation avec l'exploitation. Il y a une diminution prévisible de -50% qui est attendue cette semaine, étant entendue que nous avons sur certains ateliers une dizaine de jours de retard en réparation, permettant de compenser cette baisse d'activité. La démodulation et la pose de CP/RTT/JNT/JFC sera mise en place en fonction de l'évolution de l'activité, en utilisant l'accord dérogatoire.

Concernant la logistique ENS, l'activité est également en corrélation avec l'activité de l'exploitation.

=====

Les organisations syndicales sont invitées à poser leurs questions :

Qui sera mis en CP ? Pourquoi ? Depuis de nombreuses années la Direction prône les vertus du vendeur polyvalent et les contrats de travail stipulent bien vendeurs et non vendeur brun ou blanc (à de rares exceptions ancestrales).

Monsieur ARNAL répond qu'il y a un délai de prévenance requis pour la pause de CP qui est de 5 jours dans l'accord dérogatoire. Sur certains sites, des vendeurs ont une prédominance plutôt blanc ou brun. Un arbitrage se fera intelligemment.

Quel intérêt à ne laisser ouvert un magasin qu'avec un rayon gris dont la marge est proche de 0 ? Faire du service ? Pour quelle rentabilité puisque, là aussi, c'est le mot leitmotiv habituel ?

Monsieur ARNAL répond qu'à date, la Direction préfère laisser les magasins ouverts avec le gris et le brun jusqu'à la fin de cette semaine, et ajuster sa position et l'organisation qui en découlera en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires qui sera constaté.

Il est rappelé qu'un bras de fer s'est instauré dès jeudi dernier avec le gouvernement sur la précision des produits dits essentiels. En parallèle, les entreprises essaient de faire comprendre au gouvernement qu'il est nécessaire de limiter le chômage partiel qui a un coût important pour l'Etat, en laissant certaines activités ouvertes en vente directe.

Le gouvernement a entendu en partie ces demandes, et a imposé à Amazon de retirer la publicité concernant le black Friday.

Quels seront les salaires des vendeurs restés au magasin ??? Les primes vendeurs gris sont les plus basses et la fréquentation sera évidemment quasi nulle ! Venir travailler pour gagner assurément moins que les collègues en CP ??

Les vendeurs et concepteurs cuisine présents sur site seront positionnés en TRV à compter du mercredi 4 novembre 2020 jusqu'à la fin de cette semaine.

Concernant les contrats d'intérimaires et CDD en cours, ce sont des contrats de date à date. Ils ne bénéficient pas d'acquisition de CP/RTT pour ceux rentrés récemment, et nous sommes obligés légalement d'aller au bout de leurs contrats. Ce sera un public prioritaire pour rester en magasin compte tenu de ces éléments, pour positionner progressivement les CP/RTT/JNT/JFC sur les CDI.

Un membre demande à faire un rappel sur le télétravail et sur la liste des postes concernés en centre d'appels

Monsieur ARNAL précise que l'organisation des salariés du siège s'effectuerait en télétravail, en favorisant a minima 4 jours sur 5, pour pouvoir venir sur site pour effectuer les tâches ne pouvant être effectuées en télétravail, par exemple 1 jour par semaine pour récupérer son courrier, faire son classement.

Concernant les métiers de l'exploitation, l'activité en télétravail n'est pas possible.

Concernant les centres d'appels, nous sommes sur la même mécanique de télétravail qu'on a connu en mars dernier, où à partir du moment où le salarié bénéficie d'une connexion internet, et qu'il a l'outil requis, il lui est demandé de télétravailler. Nous enverrons un mémo aux centres d'appels.

Un membre demande quand les reclassements du magasin déclassé de Limonest s'effectueront.

Monsieur ARNAL confirme qu'ils s'effectueront à partir de demain (4 novembre 2020), en fonction des lieux d'habitation des 3 salariés concernés et de la sollicitation des magasins lyonnais.

Il est par ailleurs confirmé que la dépose des produits en panne est toujours possible en magasin à date. Pour le moment, il n'y a pas de réduction de navette. En fonction de l'évolution de l'activité, nous pourrions être amenés à réduire le nombre de navettes.

Un membre précise l'inquiétude des salariés concernant l'impact de la mise en place d'un éventuel futur chômage partiel sur le calcul de la P.F.A. Monsieur ARNAL répond que la Direction de DGE analysera au mieux la situation et aura toute l'attention requise sur la notion de la PFA, étant trop tôt pour l'instant pour prendre une décision.

Concernant les ateliers en centre de services, un membre demande si l'entreprise pourra bénéficier d'une indemnisation de l'Etat au titre du chômage partiel, si on est amené à réduire l'activité des ateliers et non pas fermer les ateliers.

Monsieur ARNAL répond qu'au même titre qu'au mois de mars/avril/mai 2020, à partir du moment où l'atelier dépend de l'activité du magasin, et que la Direction pourra démontrer l'éventuelle décre importante d'activité, la Direction pourra mettre progressivement en place du chômage partiel, après recours aux positionnements de JNT, JRTT, CP, alternance travail/chômage partiel par exemple semaine A et B.

Concernant les horaires de site, les encadrants analyseront ces derniers en fonction de l'évolution à venir du C.A., pour éventuellement réduire les amplitudes horaires dans les jours à venir, que nous transmettrons aux membres du CSE.

Un membre demande si on revient à une procédure de livraison pas de porte, comme nous avons connu au mois de mars.

Monsieur ARNAL répond par la négative, l'entreprise restant sur la procédure actuelle de mise en service au domicile du client avec l'application de toutes les procédures requises en matière de gestes barrières et distanciation sociale, rappelant qu'il est demandé aux clients de porter un masque ou de se retirer de la pièce lors de la livraison. La D3E continue de fonctionner.

Un membre demande qu'un rappel soit fait aux équipes sur la procédure des gestes barrières et distanciation sociale chez le client. Monsieur ARNAL confirme que cela a été effectué.

Concernant les 6 nouvelles familles de produit en livraison, un membre demande s'il y a une mise en service sur ces produits.

Monsieur DACOSTA répond que la mise en service s'effectue uniquement sur les téléviseurs, le reste des 5 familles de produits étant une dépose du produit.

Concernant la mutation, le Groupe n'a pas de volonté pour l'instant de diminuer la volumétrie des mutations, avec la préparation du black Friday et fêtes de fin d'année, étant dans l'attente d'analyser au mieux l'évolution du chiffre d'affaires.

Un membre estime que si la Direction place beaucoup de sous-modulation et JRTT sur le mois de novembre, les vendeurs risquent d'avoir une diminution de salaires, et demande comment vont être rémunérés les concepteurs cuisine.

Monsieur ARNAL répond que la sous-modulation est limitée à 1 JNT par semaine, ce qui peut faire potentiellement 2 JNT positionnés sur cette semaine et la semaine prochaine, cela faisant partie de la démodulation annuelle. Via l'accord dérogatoire, le positionnement de 5 CP maximum donne lieu à un maintien de rémunération. Il résidera à partir de lundi prochain la mise en place ou non du chômage partiel en fonction de l'évolution de l'activité.

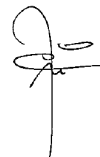
Concernant la rémunération des encadrants, sur le mois de novembre 2020, un membre demande le maintien du variable au centré. Monsieur ARNAL confirme que la Direction n'oubliera pas les encadrants, et que nous analyserons au mieux en fonction de l'évolution de l'activité, comme on a su le faire en mai/juin dernier.

Concernant les produits ramenés au comptoir d'un magasin qui ferait l'objet d'un échange en PEM, nous organiserons avec le client la commande sur Darty.com. à moins que le PEM puisse être mis à la vente, ce que nous attendons en confirmation via le ministère.

La séance est levée à 16H30



Le Secrétaire du C.S.E.
Joseph NOVELLI



Le Président du C.S.E.
Hervé ARNAL